

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

« Les » handicapés à l'école

Le premier projet de réforme scolaire de Mme Lyon prévoyait d'incorporer les enfants handicapés à l'école ordinaire. L'idée fut retirée à la suite de l'opposition de nombreux parents d'enfants handicapés et d'enseignants. Elle a resurgi dans l'avant-projet de loi vaudoise sur la pédagogie spécialisée, qui est censée mettre en musique la compétence, notamment financière, en matière d'enseignement spécialisé que la Confédération a restituée aux cantons. Le tour polémique pris par le débat indique toutefois que ce projet contient plus que la simple mise en œuvre d'une compétence heureusement recouvrée.

Interviewé par M. Justin Favrod¹, M. Yves Rossier, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, indique la direction prise par le monde officiel: «Intégrez le plus possible d'enfants handicapés dans l'école!» Si l'on interprète bien la formule, l'idéal de M. Rossier serait qu'on les intègre tous. «En Suisse, le système scolaire est le plus ségrégationniste de toute l'Europe», affirme-t-il encore. Et quand M. Favrod lui demande s'il veut fermer les institutions, il répond qu'«un ghetto, même luxueux, reste un ghetto». En clair, c'est effectivement ce qu'il veut.

Les termes «ségrégationniste» et «ghetto» ne sont pas neutres. Le premier renvoie à l'*apartheid*, le deuxième évoque l'antisémitisme. Plutôt que d'argumenter, le directeur de l'OFAS dramatise. Il tente de susciter la mauvaise conscience de la population. Pourquoi?

Et surtout, pourquoi parler «des» handicapés, comme s'il s'agissait d'une masse homogène à traiter uniformément? C'est le type même de la généralisation abusive qui fait dégénérer le débat et le transforme en conflit insoluble. En réalité, le terme de *handicap* englobe des déficiences physiques, sensorielles, mentales, comportementales d'une immense variété de nature et de degré. Il est particulièrement absurde, par exemple, de traiter semblablement les personnes atteintes d'un handicap mental et celles qui souffrent d'un handicap exclusivement physique. L'autonomie de ces dernières relève avant tout de questions matérielles généralement maîtrisables, transport, accessibilité des lieux, mise à disposition d'instruments adéquats.

Ajoutons que, parmi les enfants souffrant d'une même déficience, on constate de grandes différences de personnalité, d'intelligence, de volonté, de capacité de s'adapter et de réagir.

Selon le handicap et le handicapé, l'autonomie peut donc être presque complète, partielle ou nulle. Peut-on faire l'économie de ces faits quand on examine la question d'un placement dans une institution spécialisée? Ce n'est pas respecter les personnes que de nier leurs différences au nom d'une égalité purement déclamatoire.

C'est vrai que les élèves suisses placés dans des institutions sont plus nombreux que dans les autres pays. Et c'est vrai que le Canton de Vaud est l'un des cantons suisses qui en a la plus forte proportion. On doit y voir la preuve du souci qu'il a de leur offrir un encadrement et un environnement adaptés. Pourquoi inverser cette réalité et faire comme si la Suisse et le Canton devaient d'urgence combler un retard pharamineux sur les autres pays, «moins ségrégationnistes»? Et pourquoi prétendre que le Canton devrait au moins s'aligner sur la moyenne suisse et passer de 3% à 2% d'élèves en institution? En réalité, c'est la Suisse, et le Canton, qui sont en avance en ce qui concerne l'identification des handicaps et la capacité de prendre en charge les personnes qui en sont atteintes.

Durant des siècles on n'a su que faire des handicapés mentaux. Il s'agissait avant tout de les empêcher de déranger. On les cachait, on les confinait dans le coin le plus reculé de la maison, on les confiait à des asiles où les traitements étaient pour le moins rudimentaires. M. Rossier aurait pu, à meilleur droit, s'indigner et parler de ghetto!

Au contraire, la création d'institutions, souvent privées, et le développement de pédagogies spécifiques extrêmement pointues ont offert à nombre de handicapés mentaux la possibilité de développer au mieux leurs capacités, d'accéder au monde du travail dans les ateliers protégés et de se trouver un certain équilibre et une certaine autonomie. C'est un progrès réel, une plus-value sociale inestimable qu'on ne peut sacrifier au profit de l'intégration pour l'intégration!

Le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture n'a certes pas tort de donner la priorité à l'intégration dans l'école ordinaire. De fait, ça a toujours été plus ou moins le cas. Lequel d'entre nous n'a pas eu à un moment de sa scolarité un condisciple handicapé physique ou même handicapé mental léger? Cette présence particulière alourdit sans doute la tâche de l'enseignant. Elle entraîne parfois de

coûteuses modifications architecturales. Elle est aussi l'occasion pour certains enfants d'exercer leur méchanceté. Il vaut néanmoins mieux accepter et maîtriser ces pesanteurs, ces coûts et ces risques que de multiplier les placements en institution.

Mais c'est une question de mesure. Si l'on prévoit que le handicapé trouvera dans son intégration plus de problèmes que d'avantages (ce qui signifie précisément un échec de l'intégration), ou que sa présence portera sérieusement atteinte à la qualité de l'enseignement, il est nécessaire d'envisager un placement en institution. C'est, précisément, dépasser la mesure que de refuser cette nécessité et prétendre intégrer «le plus possible» d'enfants handicapés dans la perspective de supprimer à terme les institutions spécialisées.

Pour certaines catégories de handicapés mentaux, le placement en institution est vital. Nous pensons à tous ceux qui sont saisis d'angoisses profondes qui les bloquent quand les choses changent autour d'eux, lorsqu'ils sont happés par une foule, par exemple, ou qu'ils doivent prendre une décision imprévue ou faire face à une situation inconnue. Ils ont besoin d'un lieu calme et clos qu'ils peuvent peu à peu apprivoiser et maîtriser dans les limites de leurs capacités. Ils y bénéficient d'une pédagogie adaptée à leur situation, exercée par des maîtres

socio-professionnels spécialement formés pour ça. Soulignons-le, ce métier demande une autre formation et, me semble-t-il, une autre forme de sensibilité que celui d'enseignant à l'école ordinaire. Le discours à l'emporte-pièce de M. Rossier fait l'impasse sur ces exigences. Elles correspondent pourtant à des situations qui ne sont pas exceptionnelles.

On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre. La loi sur la pédagogie spécialisée, en consultation jusqu'au 28 mars prochain, prend tous les gants qu'il faut. Même si elle institue un lourd appareil d'accompagnement et de prise en charge par les établissements scolaires, elle ne supprime pas les institutions spécialisées. Elle préserve la liberté de décision des parents. Mme Lyon annonce en outre son intention d'agir «avec tact». Sa loi n'en manifeste pas moins une dérive majeure de l'école, qui voit sa finalité essentielle contestée: il ne s'agit plus d'abord de transmettre des connaissances et des méthodes de travail, il s'agit de socialiser tout le monde à n'importe quel prix. Dans cette perspective, la qualité de vie du handicapé lui-même importe infiniment moins que l'homogénéisation de la société.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ 24 heures du 16 décembre dernier.

La naissance d'un trimestriel prometteur

Las des tribulations par lesquelles l'Institut d'Etudes françaises et francophones de l'Université de Bâle passe, Niklaus Manuel Güdel conçoit, au début de l'année 2009, un projet aventureux. Agé d'à peine vingt ans, cet étudiant fonde une revue d'art et de littérature. A la base de son projet? La réalisation de deux grands dossiers, orientés sur les événements que sont de grandes expositions de peinture ou de sculpture (Van Gogh ou Giacometti à Bâle) ou par exemple les dernières publications dans la bibliothèque de la Pléiade (Calvin, Simenon ou Montaigne) et composés de plusieurs articles auxquels s'ajoutent des comptes-rendus de publications récentes et d'autres expositions d'art. Ambitieux et prometteur, le premier numéro paraît au mois de mai 2009, produit d'un nombre d'heures de travail incalculable pour son rédacteur en chef, qui reçoit néanmoins le soutien du professeur Robert Kopp (Université de Bâle), lui-même auteur d'un article, et publie un entretien avec l'écrivain Jean-Noël Pancrazi.

Au fil des mois, l'équipe des rédacteurs s'étoffe et les articles s'enrichissent, offrant des entretiens assez exceptionnels avec l'écrivain Alain Rey et l'académicien Frédéric Vitoux. Oui, l'entreprise est désormais lancée, mais

l'aspect technique se révèle plus délicat que prévu. La mise en page nécessite une habileté déroutante, sans compter les questions de graphisme, de relecture des articles et de diffusion de la revue sur internet, cet outil formidable mais parfois ô combien barbare¹. Après quatre numéros déjà parus, 2010 voit l'engagement de personnes devenues aujourd'hui indispensables au bon fonctionnement de l'affaire: un webmaster, une graphiste, un rédacteur en chef adjoint et un directeur administratif (en la personne d'Yves Guignard, rédacteur occasionnel pour *La Nation*). L'arrivée de ces nouveaux collaborateurs permet dès lors de répondre aux attentes d'un lectorat devenu exigeant, grâce à la qualité proposée par *Les Lettres et les Arts*.

N'est-on pas toujours heureux d'assister à la naissance d'un projet comme celui-ci, porté à bout de bras par son créateur à ses débuts, puis soutenu par une équipe énergique, et d'être ainsi témoin de son envol? Souhaitons longue vie à cette magnifique revue, dont la version sur papier pourrait gagner nos kiosques et librairies au printemps prochain.

CLAIRE-MARIE LOMENECH

¹ www.les-lettres-et-les-arts.com

Séminaire de la Ligue vaudoise

Notre séminaire 2011 sera consacré aux questions scolaires, dans la perspective de la double votation sur la réforme de M^{me} Lyon et l'initiative «Ecole 2010». Il aura lieu les mercredis 16, 23 et 30 mars prochains, à 20h00, à la Salle des Vignerons de la Gare de Lausanne.

Le début d'une dérive?

Le procès du 6 décembre dernier, fait à la doctoresse Berner, ancien médecin cantonal neuchâtelois, sur l'inculpation d'euthanasie volontaire, a abouti, comme on sait, à un acquittement. Résumons les faits en deux mots: la personne qui avait demandé la mort était atteinte d'une paralysie progressive qui l'empêchait de faire elle-même le geste nécessaire à l'injection intraveineuse mortelle, et ce fut M^{me} Berner qui le fit à sa place. La situation était tellement émotionnelle, et imposait une décision si rapide, qu'elle explique l'indulgence du tribunal. Mais les conclusions qui en ont été tirées, soit par Exit, soit par les conseillers aux Etats Didier Berberat et Luc Recordon (24 heures du 17.12.2010), révèlent que les circonstances de cette mort ne sont guère connues ni bien comprises; le médecin de garde appelé à constater le décès n'a d'ailleurs pas été convoqué comme témoin au procès, à son grand étonnement.

Au moment où ce praticien allait remplir le certificat, en indiquant le genre de décès, selon le formulaire officiel – accident? maladie? – la doctoresse Berner lui indique: «Mets: "Suicide assisté"». Cette façon de faire pression insinue le doute en lui et lui fait apprécier autrement le geste incriminé: il n'écrit pas «suicide assisté» (article 115 du code pénal), mais «euthanasie active» – qui est punissable – (article 114).

C'est à ce titre qu'il dénonce, après quelques jours de réflexion, les faits.

Il nous semble qu'on assiste ici à un glissement «sémantique» (suivant l'expression moderne) d'une signification originelle à un sens nouveau; un acte considéré jusqu'ici comme criminel est assimilé à un simple geste qui pour d'aucuns (Exit) devrait être banal, courant, et même entrer dans la formation médicale, et pour d'autres (conseillers aux Etats) devrait déboucher sur une législation suffisante à assurer une exécution honnête, une correction professionnelle, et donc ne donnant pas lieu à enquête judiciaire. Les revendications sont claires. Pour Exit: modifier l'article 114, pour «assouplir la pratique», ce qui se comprend comme l'introduction de l'euthanasie active dans le cadre du suicide assisté, et par conséquent sa dépénalisation. Pour les conseillers aux Etats: pas de poursuites en cas d'euthanasie active, à condition que les critères d'indication soient appliqués strictement.

Si l'on suivait ces opinions, il est à craindre qu'il suffirait de donner une définition légale à l'euthanasie pour que celle-ci se développe à l'ombre de l'officialité, à l'exemple de ce qui a risqué de se passer à Neuchâtel. L'euthanasie active légale est déjà demandée par un certain courant d'opinion, et l'on peut redouter, au niveau politique, la fusion des articles 114 et 115, dont la différen-

ce fondamentale est souvent mal comprise ou niée. Le médecin à l'origine de la dénonciation s'exprime sans détour à ce sujet: «Pour moi, il y a un abîme entre l'euthanasie active directe (le geste qui ôte la vie) et celle qui accélère le moment du trépas. Ce n'est pas de l'hypocrisie. C'est une histoire de pouvoir. Dans le suicide assisté et dans l'euthanasie active directe, j'ai le pouvoir de tuer ou de donner la mort. Dans l'euthanasie active indirecte et l'euthanasie passive, je suis dans la non-puissance et tente de soulager. Le pouvoir de tuer m'est intolérable. [...] Je peux soigner. Même pas guérir. Tuer: non.» Pour celui qui est impliqué dans la pratique médicale, la confusion n'est pas imaginable. Subjectivement, il sait ce qu'il fait, même si la limite entre les deux actes est, vue de l'extérieur, impossible à tracer.

On est confronté à la difficulté de définir dans un texte ces termes voisins, et de les délimiter objectivement; on

retrouve ici l'opposition de la lettre et de l'esprit; la lettre est rassurante, elle procure une certitude, elle est à notre niveau, on en est maître; mais l'esprit n'est pas à notre disposition, la mort est au-dessus de notre responsabilité, et donner la mort, c'est plus qu'une activité humaine ordinaire et cela justifie un jugement en chaque cas.

GEORGES PERRIN

PS: Dans un communiqué diffusé mardi 4 janvier, le Ministère public neuchâtelois précise qu'«il n'est pas entièrement convaincu par les motifs retenus par le Tribunal de police pour l'acquittement de l'ancienne médecin cantonale. A son avis, le jugement paraît en outre souffrir de lacunes formelles qui auraient éventuellement pu entraîner sa cassation. Il a finalement décidé de ne pas déposer de recours. [...] L'acquittement n'a été prononcé qu'en raison de circonstances de fait très particulières».

Mise au point: prestations complémentaires pour les familles

Dans l'édition du 14 janvier 2011 de votre journal, vous publiez un article intitulé «référendum contre les prestations complémentaires pour les familles: un exemple». Les nombreuses erreurs contenues dans ce texte mettent en évidence le manque de compréhension du fonctionnement des politiques sociales vaudoises et du dispositif de PC Familles que vient d'adopter le Grand Conseil au sein des milieux opposés à ce projet. Permettez-moi de relever les principales d'entre-elles que je vous propose de porter à la connaissance des lecteurs de votre journal.

Premièrement, le texte susmentionné compare trois situations de ménage, soit une famille avec deux enfants et un revenu net annuel inférieur ou égal à CHF 52000, une famille avec deux enfants et un revenu net annuel de CHF 72000 ainsi qu'une famille avec deux enfants et un revenu net annuel de CHF 36000. L'auteur prétend que seul le ménage avec un revenu de CHF 72000 participerait au financement des PC Familles sans pour autant pouvoir bénéficier des prestations prévues et sans avoir droit à des subsides à l'assurance-maladie. Cette affirmation est erronée. D'une part, tout revenu provenant d'une activité salariale serait soumis à cotisation indépendamment du montant. D'autre part, le ménage disposant d'un revenu net annuel de CHF 72000 a aujourd'hui déjà droit à des subsides à l'assurance-maladie de près de CHF 2000 par année selon les barèmes en vigueur.

En second lieu, le texte publié dans vos colonnes affirme que le ménage avec un revenu de CHF 72000 n'aurait pas droit aux PC Familles. Cette affirmation est également fautive. En effet, s'agissant d'une famille où selon l'exemple présenté les deux époux travaillent à 100%, il est fort probable que les deux époux doivent recourir à des prestations d'acceptation de jour. Dans ce cas de figure et en fonction du coût annuel engendré par le recours à cette prestation ainsi que d'éventuels frais de santé, le dispositif des PC Familles pourrait être sollicité pour obtenir le remboursement partiel de ces frais. Cette disposition a été expressément prévue par le législateur pour éviter de créer des effets de seuil indésirables.

Troisièmement, l'auteur du texte avance que le ménage avec un revenu

annuel net de CHF 72000 vivra moins bien que le ménage avec un revenu annuel net de CHF 36000. Cette affirmation est également erronée. Dans tous les cas de figure, le revenu disponible du premier ménage sera supérieur à celui du second. Le dispositif de PC Familles a été construit afin de garantir une progressivité du revenu disponible en fonction de la progression du taux d'activité et du revenu salarial. Cette progressivité est notamment garantie par le biais d'une franchise sur le revenu salarial qui favorise les ménages avec un taux d'activité et un revenu plus élevé. Il n'existe donc aucun effet de seuil comme l'a notamment certifié le bureau indépendant d'experts BASS mandaté par le Conseil d'Etat pour évaluer le caractère incitatif du dispositif de PC Familles.

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil vaudois ont œuvré depuis le début de la présente législature en faveur de la mise en place de politiques sociales incitatives au travail et à la formation. Cet objectif est désormais atteint. Le dispositif de PC Familles représente quant à lui un puissant incitatif au maintien, au renforcement voire à la reprise d'une activité lucrative par les familles avec enfants de moins de 16 ans qui vivent dans notre canton.

PIERRE-YVES MAILLARD

* * *

Plus qu'un «manque de compréhension», c'est surtout l'absurde complexité du système social vaudois que nos erreurs mettent en évidence.

Dont acte, donc, pour les points 2 et 3 – ce dernier relevant davantage d'une impardonnable erreur de calcul que d'une incompréhension du système. En revanche, le premier reproche qui nous est adressé n'est pas fondé et montre – ironie du sort! – que les services de M. Maillard n'ont pas entièrement compris l'article en question; nous avons en effet cherché à comparer les revenus de deux familles travaillant respectivement à 100% et à 50%, sans affirmer que la seconde ne participerait pas au financement des «PC Familles».

Bons princes, nous renonçons à communiquer à toute la presse la rectification de cette regrettable erreur de lecture.

P.-G. B.

En marge du PC

La lecture, passionnante, du *PC du Général* (dont Pierre RoCHAT a déjà rendu compte dans *La Nation* du 17 décembre dernier) ne permet pas seulement de suivre l'état-major particulier du Général de semaine en semaine pendant toute la guerre, dans des péripéties dont l'alerte plume de Bernard Barbey dresse, vivants, les portraits de tous les protagonistes; elle jette aussi une lumière particulière sur le problème de la liberté de la presse. On voit un Masson réclamer à grands cris et à répétées fois que l'on mette une muselière à ces journalistes donneurs de leçons qui provoquent inutilement les colères du *Führer* («... mais cette attitude de roquet, c'est indigne.»), répondant ainsi à un Barbey qui observait placidement: «Si la *Wehrmacht* a intérêt à nous attaquer, ce n'est pas à cause de notre opinion publique qu'elle le fera.»

Le thème de la liberté de la presse revient ainsi à plusieurs reprises sous la plume du major, devenu le lieutenant-colonel Barbey, et l'on sent bien qu'il y a un accord, tacite semble-t-il, avec le Général pour considérer que les vitupérations peut-être excessives de la presse doivent être considérées pour ce qu'elles sont: des mots, rien d'autre que des mots... qui ne mettent pas en cause notre neutralité. Ces aboiements ne sauraient être tout au plus qu'un prétexte à provoquer l'envahissement du territoire par les troupes allemandes. Et Bernard Barbey, lui-même écrivain, exprime quant à lui l'avis qu'une mise au pas des journalistes n'a pas lieu d'être.

Mais il en va tout autrement sur le plan interne, je veux dire: dans la critique et la caricature politiques des hommes qui sont aux commandes, sur le plan civil et sur le plan militaire. Ce n'est pas tant que l'on juge ces messieurs (et maintenant ces dames) vulnérables – il s'en faut de beaucoup –, c'est qu'en temps de guerre la notion même de l'autorité, de l'unité du commandement, pour ne pas parler de la notion d'honneur, ne doit pas être mise en cause. L'institution du commandement

suprême a pour corollaire, en temps de guerre, un respect absolu, et de la fonction, et de l'homme qui l'incarne. Le contraire pourrait être vite dénoncé comme une forme de trahison.

Nous sommes depuis longtemps en temps de paix. On peut tout dire, on peut faire des caricatures, souvent excellentes d'ailleurs, non seulement de Blocher ou de M^{me} Calmy-Rey, mais de n'importe quel Broulis ou autres Maillard, et on ne s'en prive pas. *La Nation* elle-même sait donner des leçons quand il en faut, et participe ainsi à ce qu'il est convenu d'appeler le débat démocratique. Néanmoins, il faut se souvenir que M^{me} de Staël a été exilée parce que Napoléon ne supportait pas qu'elle dise du bien de l'Allemagne, et l'on ne compte plus les écrivains et non seulement les journalistes qui ont payé cher, parfois de leur vie, d'avoir déplu au pouvoir. Aujourd'hui les droits de l'homme sont vainqueurs.

Vainqueurs de quoi? De l'oppression policière? De conventions morales? Du pouvoir des grands de ce monde? De tout cela à la fois, et dit en un mot: les droits de l'homme sont vainqueurs de l'ordre. Le désordre ne tire pas à conséquence quand la patrie n'est pas menacée; il est d'ailleurs évident, sur un autre plan, que l'économie a tout à gagner à maintenir les libertés des initiatives privées et que le grand désordre économique est diablement productif. Mais quant à l'ordre public, on assiste en notre régime de liberté aux guéguerres entre partis, au dénigrement de tels hommes d'Etat, à une perpétuelle foire d'empoigne entre la gauche et la droite... où le bien commun du pays ne trouve pas toujours son compte. On se prend à rêver d'une république dont le gouvernement serait réputé inattaquable, non pas en vertu de la loi, mais bien parce que les citoyens se trouveraient bien de l'ordre que crée une véritable autorité. Hélas, la démocratie parlementaire n'est qu'une démocratie de partis, l'essence du désordre public.

DANIEL LAUFER

Bienvenue dans le monde sympa!

Les événements de Tunisie montrent que la liturgie accompagnant l'accession des peuples opprimés au paradis de la démocratie est désormais bien orchestrée. Une routine médiatique du soulèvement s'est installée.

Depuis 1789, l'effervescence révolutionnaire a toujours charmé les intellectuels et les amateurs de naufrages colorés. Après Mai 1968, les révolutions ont pris un tournant festif. On leur a donné des noms poétiques: la «révolution des œillets» au Portugal en 1974, la «révolution de velours» des Tchécoslovaques en 1989. On a épinglé partout le portrait du Che Guevara, cette fripouille.

Le processus s'accélère depuis la chute du mur de Berlin. Comme il est possible de «vivre la révolution en direct», la béatitude des spectateurs ne connaît plus de bornes. On a affaire à un rite initiatique. Le badaud occidental, conditionné par ses médias, reçoit les peuples-enfants dans la communauté internationale. Ceux-ci deviennent adultes, ils sont comme tout le monde. Après de petites émeutes «bon enfant» (qui font tout de même quelques morts servant de symboles), les révoltés

confirment leur baptême: leur humanité leur conférerait *ipso facto* des droits, ils les exercent enfin. Quel soulagement pour les parents!

La «transition démocratique» est photographiée sous tous les angles. Il faut bien des souvenirs! Philippe Dubath, journaliste à *24 heures*, adresse ses vœux: «Depuis que la belle Tunisie est traversée par un vent dont on espère qu'il lui amène paix et bonheur social, [elle est cependant] un pays où les sourires sont encore fragiles».

L'ordre liturgique est immuable. D'abord, l'entrée dans la modernité reçoit un nom¹. En Tunisie, c'est la «révolution du jasmin»; en 2003, nous eûmes la «révolution des roses» en Géorgie; en 2004, la «révolution orange» ukrainienne enthousiasma les foules; en 2009, celles-ci se passionnèrent pour la «révolution verte» d'Iran, puis en 2010 pour la «révolution des tulipes» au Kirghizistan².

Ensuite, on procède à la photo officielle. Elle représente une jolie fille fardée comme un «top model» de magazine, hissée sur les épaules de garçons hilares, formant avec les doigts le V de la victoire. La demoiselle peut brandir

une pancarte. Si l'éducation à la vraie démocratie, anglo-saxonne, n'est pas encore achevée, la banderole est rédigée dans une langue bientôt disparue: «Ben Ali, dégage!»; si la compétence démocratique est acquise, on utilise l'anglais: «Free Tunisia» ou «Yes, we can too» sonnent mieux.

Au cas où la jeune fille serait tuée lors des manifestations, comme ce fut le cas pour la belle Iranienne Neda, elle accède au rang d'«icône». Pas de démocratie eût été imaginable sans les téléphones portables, le Web, les réseaux sociaux, *Facebook* et *Google*. La révolution iranienne fut aussi appelée la «révolution Twitter». Julian Assange veille sur les rebelles connectés.

Il est convenable d'accrocher à sa veste un petit ruban (modèle SIDA) aux couleurs de la révolution.

Une litanie s'impose ensuite. Il faut répéter sur tous les tons que le soulèvement eût été imaginable sans les téléphones portables, le Web, les réseaux sociaux, *Facebook* et *Google*. La révolution iranienne fut aussi appelée la «révolution Twitter». Julian Assange veille sur les rebelles connectés.

Après que «la parole a été libérée», et que «la rue a parlé», les médias proclament la tenue prochaine d'«élections libres». Les révoltés peuvent enfin «rêver la démocratie».

Rêver? Sans doute... Mais il faut un jour revenir sur terre, la fête est finie. Les «jeunes» craignent de «se faire voler leur révolution». Les journalistes perdent le feu sacré, certains rectifient la version des manifestations «bon enfant». Une infinité de partis se disputent le pouvoir. Les exilés, laïcistes, communistes, islamistes, reviennent au bercail. Des exactions vengeresses contre le «régime aujourd'hui honni» sont découvertes. Les prisons se remplissent à nouveau.

Les peuples n'ont fait que changer de maîtres. Les Américains supplantent les Russes, les Chinois évincent les Français.

M. Obama, à moins que ce ne soit Hu Jintao, serre la main du nouvel homme fort, tandis que M. Sarkozy ne se souvient déjà plus du nom de celui qu'il soutenait et que la «rue» a chassé.

JACQUES PERRIN

¹ Quel nom donner à la guerre civile accablant la Côte d'Ivoire? Ce pays exporte des troncs, débranchés, non équarris, recouverts de leur écorce, appelés «grumes». La «guerre des grumes»?

² Les malheureux élèves kirghizes sont sortis derniers de tous les tests Pisa 2009. Étaient-ils mûrs pour la démocratie?

Revue de presse

La démocratie de la rétine

Le grand bastringue électoral bat son plein: les communales, les fédérales, bientôt les cantonales. Les partis et leurs relais médiatiques se démènent, au point qu'on est déjà plus que rassasié de cette propagande partisane avant même que le jeu ait commencé. Nous avons relevé à titre d'exemple le grand battage électoral que nous décrit M.-S. Prin dans *24 heures* du 15 janvier («Le marché électoral bat son plein à la Palud»):

[...] «*Pschitt, pschitt*», le bruit de l'hélium gonflant les ballons mène un rythme endiablé. Tous les partis offrent des ballons aux enfants, histoire d'engager la discussion avec les parents, mais les roses sont les plus nombreux. Plus pour longtemps. Des ballons rouges à croix blanches envahissent désormais le ciel lausannois. «Ah bon, c'est l'UDC qui les distribue?» s'étonne une maman. Le coup du drapeau suisse cartonne. [...]

Les stands électoraux se traduisent-ils par des votes dans les urnes? Nul n'ose l'affirmer. Mais pour les partis, le plus important est de se montrer dans la rue. «J'espère surtout que l'on imprime notre présence dans la rétine des gens, et qu'ils s'en rappellent (sic) au moment de voter», affirme Axel Marion, candidat à l'exécutif lausannois. [...]

Qu'auraient dit les pères de la démocratie électorale moderne, Benjamin Constant et consorts, en constatant que le choix des électeurs se joue selon les lois du neuromarketing: une couleur qui s'inscrit dans la rétine et détermine inconsciemment le choix d'une liste?

E. J.

Cyberguerre ou guerre territoriale?

Le journaliste Philippe Barraud, dans *Le Nouvelliste* du 22 janvier («Les illusionnistes de la cyberguerre»), écrit:

Ah! comme j'admire ces spécialistes, militaires et jeunes politiciens, tenez, à la Maudet, qui savent de science infuse ce que sera la guerre de demain! Plus besoin d'une armée de milice, plus besoin d'armes à la maison. Et pourquoi pas, plus besoin d'armée non plus.

Leur nouveau dada c'est la cyberguerre, qui remplacera toutes les guerres anciennes, même la plus pratiquée: la guerre territoriale. [...]

Sans nier la possibilité d'une cyberguerre M. Barraud conclut par ces propos de bon sens adressés à nos stratèges dernier cri:

[...] *En contradiction avec l'optimisme arbitraire et béat de nos experts à la mode, je crois que nous allons vers un monde de plus en plus dominé par le manque et la pénurie (d'énergie, d'eau potable, de ressources minérales et agricoles, de produits de la mer), qui conduiront nécessairement à des guerres non pas cybernétiques, mais à des guerres très classiquement territoriales.*

Pure hypothèse? Sans doute, mais inspirée néanmoins par quelques millénaires d'Histoire. Ce qui vaut bien les prophéties des cyber-officiers!

En cas de guerre territoriale, quelle simplification et quel gain de temps pour le soldat d'avoir son arme chez soi au lieu d'obliger 100000 hommes à faire la queue devant les arsenaux pour récupérer leur fusil d'assaut ou leur pistolet!

E. J.

Fort de tabac

Dénoncé sottement par la police pour avoir fumé une cigarette dans son établissement après sa fermeture, un tenancier de bar yverdonnois a été condamné par le Tribunal de police à une amende de 300 francs et au paiement de 390 francs de frais.

Dans *24 heures* du 21 janvier, Georges-Marie Bécherraz relève pertinemment:

[...] *La loi antitabac n'a pas été faite pour matraquer un restaurateur qui allume une clope dans son bar désert mais pour protéger les non-fumeurs. Il ne s'agit pas de prôner une souplesse frisant l'anarchie, ou pire une sévérité à la tête du client. Il s'agit simplement d'entrouvrir la porte à l'intelligence humaine, faculté censée permettre une juste proportionnalité dans l'action.*

En outre, ses jugements devraient honorer la justice. Celui-là la ridiculise.

Ph. R.

Le dernier cadeau de Moritz Leuenberger

A peine assis dans son fauteuil de nouveau directeur de la SSR, Roger de Weck, issu des médias privés, s'est vu offrir le 4 janvier une page du *Temps*, où il loue les mérites du service public.

Cela lui vaut six jours plus tard, dans le même quotidien, une roustée de Pascal Décaillon, passé, lui, de la SSR au secteur privé il y a quelques années déjà:

[...] *Une page entière du Temps, mardi dernier, pour dessiner, au compas et à l'équerre, une vision théorique, métallique, désincarnée, du monde des médias en Suisse. Manichéenne, aussi, tant sainte [...] la haine de tout ce qui viendrait du privé, la diabolisation de la publicité, le sentiment d'arrogance et de supériorité du Mammouth dûment engraisé par la redevance, face à la fragile constellation des petits, moins gâtés, devant infiniment plus se battre pour survivre. Venant d'un homme qui a dirigé des journaux aussi prestigieux que Die Zeit ou le Tages Anzeiger, dont je ne sache pas qu'ils fussent issus de fonds publics, on appréciera l'opportune souplesse de reconversion [...]*

Le texte de Roger de Weck inspire une inquiétude majeure: celle que, sous couvert de bons sentiments, jetés sur le chemin comme autant de vertus théologiques, sous couvert d'objectivité, le service dit «public», en Suisse, soit sournoisement pris en otage par une idéologie comme

une autre. On connaît le profil politique du nouveau patron de la SSR, sa dévotion à l'Union européenne, son mépris envers le parti choisi par les Suisses comme premier aux dernières élections fédérales, toutes choses qui relèvent de son droit le plus absolu comme citoyen, mais qui ne sont pas trop censées se ressentir dans l'exercice de ses fonctions [...].

Pour le reste, la Sainte Ecriture de M. de Weck reprend l'étrange dogme de la SSR seule capable, en Suisse, de proposer des services de qualité. [...]

A lire le nouveau patron de la SSR, on demeure confondu par la somme d'énergie n'ayant en somme pour dessein, à l'instar de certaines constructions de Tinguely, que de sauver la raison d'être de la machine elle-même. Non ce qu'elle produit, mais l'outil en soi. Face à ce manifeste de survie, que doivent faire les médias privés, radio, TV, et (très bientôt) sites internet multimédias? Réponse: se battre. Montrer qu'ils peuvent faire aussi bien avec infiniment moins. [...]

Une radio et une télévision de service public sont nécessaires au pays; pas une hydre monopoliste.

Ph. R.

Henri Cornaz, figure de la vie yverdonnoise

La série de publications «Mémoire éditoriale» animée par François Vallotton, s'enrichit d'un sixième volume intitulé *Henri Cornaz (1920-2008) et les Editions de la Thièle* (Ed. d'en bas, 2010). La figure d'Henri Cornaz domine le volume: imprimeur à Yverdon, en opposition à son père, il devient membre du POP jusqu'aux événements de Hongrie en 1956. Mais il reste l'animateur énergique de la vie culturelle de sa ville, au Ciné-club, dans la vie associative, comme maître imprimeur. Il permet de redécouvrir le riche passé de sa ville: Pestalozzi, l'Encyclopédie d'Yverdon, le château, et édite la *Revue musicale de Suisse romande*. On est surpris d'apprendre que la ville du Nord vaudois fut «une véritable plaque tournante du soutien à l'indépendance algérienne» – cela avec de nombreux détails et renseignements donnés par Pierre Jeanneret, l'infatigable historien et coordinateur de l'ouvrage.

L'art typographique, l'activité du grand homme de théâtre Benno Besson, parent de M^{me} Cornaz, et de nombreux témoignages sur la vie et l'activité d'Henri Cornaz enrichissent l'ouvrage, vraie mine sur la vie culturelle et sociale d'Yverdon.

Le livre s'accompagne d'un DVD: une interview de Cornaz en 2007, réalisée par Pierre Jeanneret.

Y. G.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Pour l'arme à domicile et du sang-froid dans les isoloirs

Tous autant que nous sommes, nous avons parfois du mal à réfléchir posément, tant l'émotion nous étreint. Si on ne peut remettre les décisions à plus tard, le mieux est de recourir aux conseils de personnes de sang-froid. Malheureusement, on procède le plus souvent de manière inverse. L'exemple le plus récent concerne l'initiative «Pour la protection contre la violence des armes». Les journaux sont en effet pleins de pauvres personnes, endeuillées par un coup de feu et qu'on exhibe avec impudeur.

La plupart de ces malheureux pensent que la possibilité de supprimer ne serait-ce qu'un seul décès par arme à feu prime toute autre considération, aussi élevée soit-elle. Dans leur esprit, cette possibilité toute théorique interdit même la plus petite velléité de débat. Bien entendu, ce point de vue est faussé. Seu-

lement, nul opposant n'osera jeter la pierre à des personnes frappées par un deuil, même lointain. Du reste, tel n'est pas le but de cet article. Nous en avons après les militants et les journalistes qui instrumentalisent ces personnes, ainsi qu'après les votants qui se laissent égarer par cette propagande.

Quoi de plus malsain, en effet, que le spectacle de personnes que leur émotion légitime gêne dans leurs capacités à mettre les choses en perspective? Une attitude encore plus malsaine consiste à se mettre soi-même, artificiellement, dans la position d'une personne endeuillée, lors même que l'on n'a pas du tout souffert personnellement. On ne fait alors que jouer à celui qui ne peut plus réfléchir sereinement. En plus d'être grotesque, cette attitude nous entraîne loin du terrain des arguments. Or, sur ce terrain-là, le débat prend une tout autre allure.

Le rôle du «Groupement pour une Suisse sans Armée» dans cette initiative prouve que le but réellement poursuivi par les initiants est de faire un pas supplémentaire vers la suppression de notre armée. Comme on l'a déjà dit dans *La Nation*, l'argument tout simple que «les moyens ne créent pas la fin» prouve que la présence d'une arme à feu à domicile ne donne pas plus au suicidé le désir de se tuer que son absence ne lui en ôte l'envie. L'argument de la prévention des suicides au moyen d'une arme de service est du reste disqualifié par l'interdiction faite aux soldats de garder leur munition chez eux.¹

De plus, les objections valables pour la prévention des suicides sont valables pour la prévention des autres formes de violence. Les mêmes armes peuvent en effet servir soit au suicide, soit à des violences contre autrui. Enfin, il est tou-

jours possible de se procurer des armes qui ne sont ni des armes de service ni des armes légalement acquises. On songe bien entendu à des armes à feu. Mais que dire des instruments de bricolage et des couteaux de cuisine, fort répandus dans nos foyers?

L'initiative manque son but officiel, ce dont se moquent les initiants, qui poursuivent en catimini un autre but, la suppression de l'armée. De la sorte, ni les arguments des initiants, ni le battage émotionnel fait autour de personnes endeuillées ne sauraient convaincre. Le 13 février prochain, il conviendra donc de voter NON.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

¹ Olivier Delacrétaz, «L'arme d'ordonnance à la maison, marque de civilisation», *La Nation* du 14 janvier 2011 – n° 1906, p. 1.

Maurice Dantec, écrivain d'aujourd'hui et de demain

J'ai instinctivement haï la Révolution française.

Maurice G. Dantec a grandi dans une famille communiste française. A l'âge de 12 ans, antinazisme de gauche oblige, il visite un camp de concentration à Terezin, en Tchécoslovaquie. Au lieu de lire sagement son Marx et son Sartre et d'en faire sa religion, l'adolescent se passionne pour «la littérature expérimentale de science fiction, de Burroughs, Ballard, Dick, Delany et de quelques autres». Plus tard, «par le biais de croisements improbables», Nietzsche, une histoire de l'humanité, quelques livres d'anthropologie, quelques ouvrages du théologien israélien Scholem sur la mystique juive et la Bible, entre autres choses, le conduisent à comprendre, stupéfait, qu'il est, sans même le vouloir, «un monothéiste qui croyait à la présence ineffable de la Parole»¹. Musicien de rock et rédacteur publicitaire avant de se mettre à l'écriture sur le tard et d'en faire son métier à plein temps, il se nourrit aussi de Deleuze, de Dostoïevski, de Lautréamont, de Philipp Muray et surtout de Léon Bloy dont il préface une réédition du *Désespéré* en 2005.

Estimant que sa famille n'est plus en sécurité dans une France de plus en plus liberticide, Dantec et sa famille émigrent à Montréal où ils vivent depuis 1998. De cet «exil», il parle dans le premier de quatre tomes du *Théâtre des opérations*, *Journal métaphysique et polémique*.

«Andreas Schaltzmann s'est mis à tuer parce que son estomac pourrissait.» C'est le début des *Racines du mal*, le deuxième roman de Dantec, paru en 1995. Schaltzmann est le dernier homme. C'est un tueur malade. Personnalité divisée, schizophrénie aiguë à l'évolution instable, imprévisible. Schaltzmann ne se souvient pas de ses assassinats sauvages. Le tueur, c'est l'autre en lui. Dr. Jekyll et

Mr. Hyde. Rien de plus classique. Mais Schaltzmann est très vite dépassé par d'autres tueurs d'une espèce différente. Ces tueurs se servent de lui pour couvrir leurs propres tueries. Et là, on change de catégorie, de dimension, de galaxie. Ce ne sont pas des malades, ils sont intelligents, ils sont riches, ils sont inhumains. Ils tuent avec perfection juste pour s'amuser. Ils se baladent dans la nature pour tuer. Ils forment un cercle d'assassins qui se réunissent sur le net où ils échangent leurs expériences. Pour eux, tuer est de l'ordre du loisir.

Sous la plume de Dantec, le tueur en série se mue en figure emblématique de notre époque. Non pas son exception bestiale, mais la représentation parfaite de son nihilisme foncier selon lequel tout est permis. Le nihilisme érige le mal en mode de vie occidental, fait que la provocation, la violence, le crime sont considérés et admirés comme des marques de courage. Cette vision atteint sa plénitude dans *Villa Vortex*, œuvre majeure de son auteur.

Dantec a débuté dans la *Série Noire* de Gallimard², littérature populaire de genre au sens le plus positif du terme. Pourquoi lire Dantec? Tout d'abord parce qu'il a son style propre, parfois un peu *trash*, mais efficace, car adapté à l'univers délirant et *high-tech* de ses romans; ensuite parce que Dantec est un type délirant, illuminé. Il possède le génie de construire et de raconter une histoire avec brio et virtuosité. Il nous offre des romans totaux généreux, jouissifs, entremêlés de réflexions et de philosophie, des romans qui débordent, et de loin, le cadre étroit du polar noir et s'avèrent l'œuvre d'un auteur visionnaire et politique.

L'écrivain maîtrise à merveille le mélange des genres. *Babylon Babies*, par exemple, ce roman d'anticipation écrit en 1999, ouvre sur le récit d'une future guerre civile chinoise, bascule ensuite dans un récit de trafics illicites mafieux pour atteindre son point culminant dans un récit aux traits fantastiques et mystiques, une espèce de fable moderne. Nous sommes en 2013. Un soldat mercenaire accepte une mission qu'il est censé mener à bout. De prime abord, cette mission semble facile à accomplir. Mais très vite, tout dérape, tout devient incontrôlable. On est face à un enchevêtrement de plusieurs causalités distinctes, un véritable engrenage fatal d'événements, qui, à un moment donné, aboutit à son point d'impact final, se heurte et s'entrechoque dans une fusillade d'anthologie.

Avec ce roman, Dantec nous plonge dans un monde technologique peuplé de

machines intelligentes, hautement performantes, des robots d'une intelligence humaine, comme Joe-Jane, le personnage central, robot vivant, «cerveau bionique» doté d'une conscience et capable de produire des émotions complexes. D'autres robots permettent de «vivre et revivre» des perversions humaines, fétichisme, voyeurisme, sado-masochisme, homosexualité. Des gadgets ultramodernes, réseaux de microfibres connectés à même le corps et reliés à des logiciels et processeurs ultra-performants sont conçus uniquement pour procurer l'excitation ultime, le tout dans un monde qui ressemble fortement au nôtre. Beaucoup de choses dont on parle aujourd'hui sont devenues des réalités quotidiennes: le métissage, les catastrophes climatiques, les animaux transgéniques, l'omniprésence des drogues, le pouvoir illimité des organisations criminelles et des sectes, les guerres civiles, etc.

Les romans de Dantec se situent dans le futur et se retournent vers un passé qui est notre présent. Cela fonctionne comme un miroir grossissant. Sous le couvert du polar, Dantec établit une véritable cartographie des mutations en cours dans nos

sociétés modernes. Ce procédé par ailleurs hautement polémique permet à l'auteur de pousser le nihilisme athée jusqu'à ses ultimes conséquences.

Malgré l'ambiance sombre, violente et apocalyptique de ses romans, on est loin de la vision cynique de certains écrivains contemporains. Au contraire, la littérature de Dantec comporte une charge spirituelle et métaphysique significative; elle est pratiquée ici d'une manière plénière. Quelque chose s'introduit de lui-même dans cet univers mécanisé et déshumanisé en allant au cœur même des humanoïdes les plus parfaits. La compassion, l'amour, «ce déluge de pure émotion humaine» surgit du sein même de l'ordre et du chaos de ce monde prédateur et éclaté.

LARS KLAWONN

¹ Les citations sont issues d'une interview que Dantec a donnée au *Jérusalem Post* édition française en 2005, répertoriée sur www.surlering.com

² *Métacortex*, le dernier roman en date de Maurice G. Dantec a paru en février 2010 chez Albin Michel. Pour plus d'informations, voir le site officiel de Dantec: www.mauricedantec.com

Le Coin du Ronchon

E

A l'ère de la globalisation de plus en plus rapide, un mot de douze lettres est déjà un long mot. Un mot «élitaire» que même les élèves issus des formations les plus «exigeantes» peinent à «s'approprier». Si l'on songe en outre que les économies d'énergie les plus infimes permettront, en s'accumulant, de sauver notre planète, on comprend aisément pourquoi l'on a décidé, il y a un certain nombre d'années déjà, de remplacer le mot «électronique» par son initiale: «e».

Admettons que cette même lettre pourrait aussi servir à abrégé d'autres adjectifs (éléphantésque, épidermique, équidistant, éliminatoire, et peut-être quelques autres), d'où un risque de confusion. Mais l'usage veut – et l'on sait à quel point nous respectons les usages – que la lettre «e» soit utilisé aujourd'hui en préfixe pour désigner toutes les activités recourant aux réseaux informatiques. C'est ainsi qu'on a vu apparaître le *E-commerce*, les *E-mails* (pluriel: émaux), le *E-learning*, les *E-livres* (que les francophones appellent *E-books* pour se souvenir du *x* au pluriel), mais aussi la *E-administration*,

le *E-voting*, les *E-factures*, les *E-annuaires* et les *E-lephants* lorsqu'ils se déplacent par internet (sauf si la connexion n'est pas très rapide, auquel cas on parlera plutôt d'*E-lans*).

L'utilisation d'internet, précisément, a ensuite amené une société informatique à se démarquer en remplaçant le «e» par un «i» et en créant le *iMac* (que certains ont pris pour un cyber-hamburger), le *iBook*, le *iPhone*, le *iPad* et autres *iDeux* néologismes. Certes, la logique de l'anglais veut que le «e» se prononce «i» et que le «i» se prononce «Aïe!» Mais pour le commun des mortels, c'est du pareil au même: ça fait moderne, ça fait *cool* et tout le monde veut en avoir un peu: l'*E-tat*, l'*E-cole*, les *E-glises*, et même la *Nation* avec son «*E-Jomini*».

Parfois, *iEnatrop* et c'est *E-nervant*. Mais les spécialistes prédisent la fin de cette mode pour bientôt, lorsque tout sera électronique et qu'il deviendra inutile de le préciser. Il faudra alors trouver un préfixe pour désigner ce qui est *non électronique*... «Non», c'est un beau préfixe, non?

LE RONCHON

De l'or à l'abri des spéculateurs

C'est le 7 janvier 1961 en Hollande que notre ami et collaborateur Daniel Laufer unissait son destin à celui de Else Fuchs. C'est entouré de leurs six enfants et de leurs nombreuses familles que le couple a récemment fêté ses noces d'or.

Nous leur adressons nos plus sincères félicitations et leur souhaitons la santé et la vigueur nécessaire pour poursuivre encore longtemps voyages et découvertes musicales et littéraires.

Réd.